



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210624-BUR-AG-21-066-DE
Date de télétransmission : 05/07/2021
Date de réception préfecture : 05/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 24 juin 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution de l'accord cadre n°21006DT - Réalisation de travaux de maintenance des infrastructures communautaires - Lot n°2 : Travaux d'étanchéité

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, LINALE Serge, ROSSI Michel, DE GENTILI Emmanuelle, SIMONPIETRI Pierre-Michel.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

MILANI Jean-Louis, SIMEONI Gilles, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution de l'accord cadre n°21006DT - Réalisation de travaux de maintenance des infrastructures communautaires - Lot n°2 : Travaux d'étanchéité

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu la consultation n°21006DT lancée le 16/03/2021 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution de l'accord cadre n°21006DT concernant la Réalisation de travaux de maintenance des infrastructures communautaires - Lot n°2 : Travaux d'étanchéité ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la Direction des Travaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia (maîtrise d'œuvre interne) ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE

La procédure engagée pour l'attribution du marché n°21006DT - Lot n°2 : Travaux d'étanchéité ;

DECIDE

D'attribuer l'accord cadre n°21006DT pour la réalisation de travaux de maintenance des infrastructures communautaires - Lot n°2 : Travaux d'étanchéité, à la SAS ISOLA, sise 20620 BIGUGLIA (SIRET n°49652042000050) pour un montant minimum de 15 000 € HT par an reconductible trois fois (soit 60 000 HT / 4 ans) et pour un montant maximum de 70 000 € HT par an reconductible trois fois (soit 280 000 € HT / 4 ans) ;

AUTORISE

Le Président à signer l'accord cadre n°21006DT – Lot n°2, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;

OBJET : Attribution de l'accord cadre n°21006DT - Réalisation de travaux de maintenance des infrastructures communautaires - Lot n°2 : Travaux d'étanchéité

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitres 21 et 011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 05 JUIL. 2021
et publication ou notification
du 05 JUIL. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.